

2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 05 février 2024 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 31/01/2024.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, DURAND Mathieu, DUBOIS Cyrille BUREAU, Antoine, GATEFIN Bertrand et JACQUET Stéphane ; Mmes VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GUÉRET Stéphanie, LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, GOUALLIER Noëlle, AUGU Johanna et BIRAUD Marie-Hélène et BAUDAIS Alexandra.

Etaient absents excusés : MAUPTIT Sébastien, COIREAU Jérôme, GASNAULT Ella et LAGNY Peggy.

Etaient absents :

Pouvoirs : COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth
GASNAULT Ella à GOUALLIER Noëlle
LAGNY Peggy à BAUDAIS Alexandra

Secrétaire de séance : M. GIRARD Yannis

Ordre du jour

- * DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET SCOLAIRE
- * AMENDES DE POLICE 2024
- * CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE
- * PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : PARTICIPATION A LA CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE PAR LE CDG 37 DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION.
- * PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.
- * PROJET GRAFF
- * VALIDATION DE DEVIS POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL.

Questions diverses.

- Calcul du montant de la redevance GRDF
- Plan communal de sauvegarde. Lancement de la réalisation.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2023.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2023, il est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET SCOLAIRE.

Mme Adèle HERBERT lycéenne au lycée Thérèse Planiol de Loches présente le projet du club ethnologie du lycée composé de sept élèves et deux professeurs. Il consiste en une étude ethnologique des tribus locales pendant onze jours en Malaisie, entre notamment Kuala Lumpur, la forêt primaire de Taman Negara et les grottes de Batu.

Mme Alexandra BAUDAIS demande si ce projet apportera un intérêt dans le parcours futur des élèves.

Adèle HERBERT répond que l'ethnologie est au programme de sa filière actuelle mais que c'est un sujet étudié à la marge. Un club a donc été créé pour pouvoir développer cette partie.

Mme Alexandra BAUDAIS demande le montant du budget prévu.

Adèle HERBERT répond que le budget nécessaire est de 15 000 € dont 12 000 € collectés actuellement par l'intermédiaire notamment de La Trousse à projets (plateforme solidaire de financement participatif des projets des enseignants et de leurs élèves). Certaines communes de résidence des élèves du club ont accepté de participer. Un blog de suivi et un retour de réalisation du projet seront faits auprès des donateurs.

Elle précise également qu'une charte interne au lycée ne permet pas un montant de participation de plus de 200 € par les élèves pour ne pas créer d'inégalité dans la possibilité de réalisation de projet.

Mme Adèle HERBERT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention pour le projet d'étude ethnologique en Malaisie du club d'ethnologie du lycée Thérèse Planiol de Loches. Après discussion et vote à la majorité relative, le montant accordé est de 400 €. (500 € : 0, 400 € : 9, 300 € : 5, 200 € 7, abstention : 1).

La dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2024 (Chapitre 65, article : 65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - Autres personnes de droit privé).

La discussion s'engage à propos d'un autre projet présenté aux élus membre du bureau maire/adjoins, le projet Amaclé Roses. Il s'agit d'un trail solidaire. Le conseil exprime des réserves sur un engagement financier.

AMENDES DE POLICE 2024.

Monsieur le Maire informe que les élus ont été sensibilisés par des riverains concernant des vitesses jugées excessives sur la RD 82 dans la traversée du hameau de Montouvrin classé en agglomération. Le STA du Sud-Est a été sollicité dans le but de réaliser une étude de faisabilité d'aménagement de sécurité de la RD 82. La mairie a déjà aménagé le hameau de La Croix d'Ouault sur la RD 82 situé plus au nord en direction de Tauxigny.

Le projet porte donc sur la réduction des vitesses dans la traversée du hameau.

Au regard de la réglementation et des contraintes existantes, il prendra la forme d'une écluse double. Pour assurer la continuité du cheminement existant, l'accotement, entre la fin du cheminement et l'abri voyageurs, sera aménagé en trottoir pour la sécurité des enfants pour atteindre l'abri voyageurs. Un aménagement complémentaire viendra faciliter l'accès aux cars en face de l'abri voyageurs. L'aménagement comprendra :

- La réalisation de deux îlots bordurés, avec des bordures I1, peintes avec de la peinture rétroréfléchissante qui seront bétonnées en entrée d'agglomération. La largeur de chaussée restante sera de 3,50 m,
- La pose de balise J4 à chaque îlot,
- La pose de plots lumineux à énergie solaire sur les îlots,
- La pose de panneaux de pré-signalisation de danger de part et d'autre à environ 30 m de l'aménagement,
- La pose de panneaux type B15 / C18 pour gérer la priorité de passage (priorité au sens sortant),
- La pose de bordures type T2 et de caniveau CS2,
- La réalisation d'un trottoir en calcaire stabilisé.

L'estimation financière est réalisée dans les conditions économiques de décembre 2023. Le montant estimé des travaux est de 15 743,00 € HT soit 18 891,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander la subvention Amendes de police 2024 au Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet. Il charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2024 (Programme 60 : Voirie).

Il est noté qu'il faudra prévoir un busage pour permettre aux enfants de pouvoir descendre du bus en toute sécurité.

CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle le projet en cours d'extension du restaurant scolaire de l'école Maurice Genevoix.

La consultation pour le contrôleur technique a été lancée pour permettre la validation du document technique dans le cadre du dépôt du permis de construire.

Deux entreprises sur les trois consultées ont répondu.

La commission Commande publique s'est réunie le lundi 15 janvier.

Les dossiers techniques et prestations proposées sont d'une qualité équivalente. Les propositions financières sont les suivantes ;

	APAVE	SOCOTEC	Qualiconsult
Contrôle Technique L SEI HAND	3 970,00	3 660,00	
Attestation Hand	180,00	350,00	
Vérification initiale des installations électriques	200,00	400,00	
Total	4 350,00	4 410,00	non répondu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit la société APAVE comme bureau de contrôle, contrôleur technique pour les travaux de réalisation de l'extension du restaurant scolaire pour un montant de 4 350 € HT.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2024. (Programme 156 : Extension du restaurant scolaire).

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : PARTICIPATION A LA
CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE PAR LE CDG 37 DE CONVENTIONS DE
PARTICIPATION.**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire des agents deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025 en prévoyance pour un montant mensuel minimum de 7 € brut par agent et au 1^{er} janvier 2026 en santé pour un montant minimum brut de 15 € par agent.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire lance une consultation pour la mise en place par le CDG 37 d'une convention de participation.
L'adhésion à la convention ne sera pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la consultation et autorise le CDG 37 à lancer la consultation pour la mise en place par le CDG d'une convention de participation.

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Abstention : A. BUREAU, A. DOUCET, C. DUBOIS

Le décret du 31 octobre 2023 porte la création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'institution de cette prime ponctuelle pour les agents de la commune.

Sont susceptibles de bénéficier de cette prime les agents publics :

Qui ont été nommés ou recrutés par un employeur public territorial à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

Qui ont été employés et rémunérés par un employeur public territorial au 30 juin 2023 ;

Dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 euros.

Les montants s'échelonnent de 300 à 800 euros bruts, en fonction de la rémunération brute perçue par les agents, selon le tableau suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période de référence.

Les montants indiqués correspondant à des plafonds, l'organe délibérant peut prévoir des montants inférieurs.

La prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime prévue par le décret du 31 juillet 2023 relatif à la prime de pouvoir d'achat pour les autres versants de la fonction publique.

Si l'organe délibérant décide de l'instaurer, le versement s'effectuera en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la prime ponctuelle de pouvoir d'achat pour les agents susceptibles d'en bénéficier.

Après étude des simulations présentées par le maire avec des montants de 800 € et 400 €. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant à 400 €. (800 € : 8 ; 400 € : 10 ; abstention : 3).

La prime sera versée en une fois avec les salaires de mars ou avril 2024.

Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de la collectivité.

PROJET GRAFF

Mme Charline DUPUY, Adjointe au maire en charge de l'urbanisme et des affaires scolaires, présente un projet d'embellissement de l'ancien vestiaire du stade de Tauxigny proposé par la commission affaires scolaires. Ce bâtiment sert actuellement pour du stockage de matériel. Trois faces seraient peintes, les deux pignons et le côté donnant sur la salle polyvalente.

Un graffeur de Cormery a été consulté. Le devis fourni est d'un montant de 3480 €. Les enseignants de l'école Maurice Genevoix ont accepté que chaque classe, dans la mesure des niveaux et des possibilités puisse apporter sa participation.

Les employés communaux prépareront les surfaces.

M. Gilles MALVILLE, Adjoint au maire en charge des bâtiments communaux, indique que les produits amiantés du toit seront enlevés.

M. Stéphane JACQUET évoque la présence de produits amiantés également dans les murs.

M. Cyrille DUBOIS et M. Stéphane JACQUET demandent un diagnostic amiante sur le bâtiment pour gérer les risques éventuels associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet et le devis d'un montant de 3 480 € TTC avec diagnostic amiante préalable.

La dépense sera inscrite au budget communal 2024 (Programme 65 : Bâtiments communaux).

VALIDATION DE DEVIS POUR LA RÉNOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle aux conseillers municipaux la rénovation des logements communaux libérés en 2023.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au Maire en charge des travaux, propose de valider un devis de la SARL Denonin d'un montant de 7 584 € TTC pour la peinture et le sol de l'appartement n°1 du 35 rue de la Liberté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la SARL Denonin pour un montant de 7 584 € TTC pour effectuer les travaux de rénovation des peintures et du sol dans le logement n°1 situé 35 rue de la Liberté et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- CALCUL DU MONTANT DE LA REDEVANCE GRDF : PRECISIONS.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, revient sur les interrogations des élus concernant la baisse de longueur des réseaux de gaz concernés par la redevance GRDF évoquées lors de la réunion du Conseil municipal du 04 décembre. Après contact des services de GRDF, il s'avère qu'une partie du réseau habituellement compté relève d'un bord de route départementale et qu'il n'est donc plus comptabilisé comme du réseau sur le domaine communal.

- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : LANCEMENT DE LA RÉALISATION :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil Municipal que la préfecture a rappelé à la commune son obligation de réalisation d'un plan communal de sauvegarde. Ce plan doit être élaboré notamment à la suite du classement de la commune en 2022 en niveau 3 du risque d'incendie bois et forêt.

Le document départemental des risques majeurs (DDRM) indique également un classement au niveau 2 du risque sismique.

Il convient dans un premier temps d'élaborer un document d'information communal des risques majeurs (DICRIM) à destination de la population.

Ensuite, le plan communal de sauvegarde devra fournir les éléments de mobilisation de la commune pour faire face à la survenance de ce risque.

Un comité de pilotage doit être mis en place. Il sera composé des élus volontaires. M. Jérôme COIREAU correspondant incendie/secours et M. Stéphane POUPEAU acceptent de composer ce COPIL avec le maire et les adjoints. Mme Alexandra BAUDAIS se propose pour intégrer ce groupe de travail.

La composition est ainsi déterminée.

- PARCELLES B 666 et B 674.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que les parcelles B 666 et B 374 situées impasse du Prieuré à Tauxigny sont actuellement mises à la vente (entre 100 000 et 150 000 €). La commune envisage la destruction des bâtiments et la création d'un stationnement de six places. Il serait végétalisé et permettrait l'embellissement du centre bourg avec notamment une vue sur du patrimoine historique actuellement caché. Ainsi, une préemption par la commune est envisageable si le prix est "raisonnable".

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour que les élus se prononcent sur un éventuel projet sur ces parcelles.

- COMMERCE :

Antoine DOUCET et Cyrille DUBOIS souhaitent avoir des informations sur le commerce, les difficultés rencontrées par la location gérance, son fonctionnement. Ils expriment leur inquiétude globale sur le devenir du commerce mais également des locataires gérants. Une discussion s'engage entre les membres du Conseil Municipal.

M. Yannick GIRARD, Premier Adjoint au Maire, informe qu'avec Monsieur le Maire et M. MALVILLE, Adjoint au maire, et Mme LAMBESEUR, ils rencontreront le comptable de la location gérance, le 16 février. Un point précis sur la situation comptable pourrait ainsi être fait.

- CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE TAUXIGNY :

M. Cyrille DUBOIS, après avoir pris connaissance de la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition du terrain au LAC Football s'inquiète des conséquences sur l'état de la pelouse en cette période hivernale.

- SÉCURITÉ DES LOCAUX COMMUNAUX ET DES ÉLUS :

M. Cyrille DUBOIS évoque les cambriolages dans les mairies et les bâtiments communaux des communes alentour et également dans des habitations de la commune notamment d'élus. Il souhaite qu'un plan d'action soit envisagé et évoque plusieurs possibilités (caméras, patrouilles de gendarmerie, alarmes, vigilance partagée, police intercommunale, ...).

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, propose de faire venir la gendarmerie lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal pour évoquer ce sujet.

- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT À L'ÉCOLE MAURICE GENEVOIX.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente la situation en termes d'effectif prévisionnel établi en collaboration avec M. ANCEAU, Directeur de l'école. Les chiffres prévoient une stabilisation de l'effectif. Monsieur le Maire a rencontré le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) le mardi 23 janvier.

- REPAS DES AÎNÉS :

Mme Élisabeth VIALLES, Adjointe au maire en charge de la vie locale, informe que le traiteur prévu pour le repas des Aînés le 29 avril n'est plus disponible.

Il est décidé de reporter le repas au 05 mai, date de disponibilité du traiteur.

La séance est close à 21 heures 10 minutes.









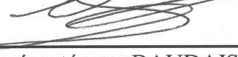
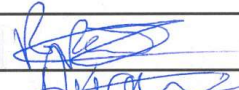






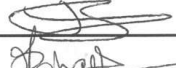

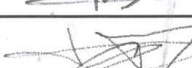
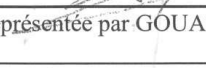
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 04 mars 2024 à 19 heures.

DATE	NUMERO	OBJET
05/02//2024	DE_2024_001_001	DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET SCOLAIRE.
05/02/2024	DE_2024_001_002	AMENDES DE POLICE 2024.
05/02/2024	DE_2024_001_003	CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE
05/02/2024	DE_2024_001_004	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : PARTICIPATION A LA CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE PAR LE CDG 37 DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION.
05/02/2024	DE_2024_001_005	PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
05/02/2024	DE_2024_001_006	PROJET GRAFF
05/02/2024	DE_2024_001_007	VALIDATION DE DEVIS POUR LA RÉNOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 05/02/2024

Date de la convocation: 31/01/2024

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yanniss	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	Représentée par BAUDAIS Alexandra
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	Représentée par GOUALLIER Noëlle